

**REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE SCORBE- CLAIRVAUX
PROCES VERBAL DE LA 57^{ème} SÉANCE
DE CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 09 OCTOBRE 2025
MANDATURE 2020/2026**

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf octobre, à **vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **SCORBÉ-CLAIRVAUX**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle des Cérémonies, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **JUGÉ Lucien**, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 01/10/2025

Présents : M. Lucien JUGÉ — M. Yannick ECALE — M. Anthony BOURDILLEAU — Mme Muriel ARNAULT — M. Josselin KAMGA — Mme Clara BONIFACE — Mme Angéline BONNIN — M. Emmanuel DUCLOS — Mme Christelle GUYOT — M. Raphaël PELLETIER — M. Alain PICARD — Mme Christine ROCHE

Absents : Mme Sylvie VENAULT — M. Florent BRICAULT — Mme Sandrine BRILLAUD — Mme Faustine COUIC — M. Vincent LEBON — M. Pascal MASSONNET

**Pouvoirs : Mme Sylvie VENAULT donne pouvoir à M. Lucien JUGÉ
M. Florent BRICAULT donne pouvoir à M. Anthony BOURDILLEAU
Mme Sandrine BRILLAUD donne pouvoir à Mme Christine ROCHE
Mme Faustine COUIC donne pouvoir à M. Yannick ECALE
M. Vincent LEBON donne pouvoir à Mme Angéline BONNIN**

Secrétaires de séance : M. Anthony BOURDILLEAU — M. Alain PICARD

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11.09.2025 – vote
2. Foncier : Acquisition de la parcelle ZC 390 sise le Bois Richard - vote
3. Informations, Comptes-rendus et Questions diverses

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal débute.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11.09.2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 11.09.2025.
Résultat du vote : 12 voix 5 pouvoirs 17 POUR

**ACQUISITION DE LA PARCELLE ZC 390 SISE LE BOIS RICHARD
DELIBERATION N° 2025 - 67**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'intérêt pour la commune d'acquérir la propriété cadastrée section ZC n° 390. Bordant la zone de loisirs du Bois Richard, cet espace sensible jouxte des infrastructures sportives et l'aire d'accueil touristique pour camping-cars, renforçant ainsi son intérêt stratégique.

L'acquisition de ce terrain s'inscrit dans une vision de développement à long terme, visant à renforcer l'attractivité et la cohérence de l'offre de loisirs.

A travers cette opération, la collectivité entend préserver la qualité paysagère tout en imaginant de futurs aménagements durables. Cette stratégie s'inscrit également dans une volonté de diversification des usages du site, en lien avec le tourisme vert et les activités de pleine nature. Le développement qualitatif de la zone contribuera à faire du Bois Richard un pôle d'attractivité locale majeur.

Il informe le conseil municipal de la possibilité d'acquérir la parcelle ZC n°390 d'une superficie de 1 ha 08 ares 04 centiares située au lieu-dit les Priédons pour un montant de 18 500 € hors frais de notaire.

Maître Muller, notaire à Châtellerault, sera chargée de rédiger l'acte, dont les frais seront pris en charge par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 17 VOIX POUR :

- D'ACCEPTER l'acquisition de la parcelle ZC 390 d'une superficie de 1 ha 08 ares 04 centiares située lieu-dit Les Priédons, pour un montant de 18 500 € hors frais de notaire,
- DE NOMMER Maître MULLER Elodie notaire à Châtellerault pour la rédaction des actes ;
- Que les frais seront à la charge de la commune ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer au nom de la commune les pièces et actes afférents à cette acquisition.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Pôle châtelain

Le bureau d'études Arc et Sites (architecture), associés à Hades (archéologie) et l'agence Gulliver (scénographie) a présenté ses réflexions, ses premières ébauches qui préfigurent les futurs aménagements et la médiation attendue sur les vestiges archéologiques du pôle châtelain Richard cœur de Lion. Ce travail très intéressant doit être perçu comme le point de démarrage d'un nouveau cycle dans la politique de développement culturel, historique et touristique du château du Haut-Clairvaux, d'autant qu'il met en avant un premier schéma d'animation qui s'adresse à toutes les générations en faisant appel notamment au numérique. La réussite de ce projet phare, conditionne également l'équilibre et la cohérence du schéma des mobilités douces, actuellement en phase d'élaboration à l'échelle de toute la commune. « Avec 2026 en ligne de mire, nous sommes au pied d'une année monumentale ponctuée de signaux forts avec des diagnostics, des esquisses, des études de conception et des travaux de sécurisation. La reprise en main d'un site quelque peu délaissé.

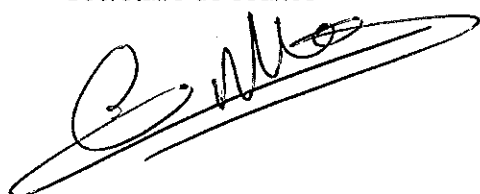
Mobilités douces

Le schéma des mobilités douces est sur orbite. C'est l'agence Auddicé qui en a la charge. Une première réunion de terrain visant à réaliser le diagnostic a été réalisée avec le concours des élus. Cette phase étude à laquelle seront associés les usagers de la mobilité douce, va se dérouler sur 6 mois. Les scénarii qui en découleront feront ensuite l'objet d'une phase opérationnelle au long cours appelée à se décliner au gré des opportunités d'aménagement urbain.

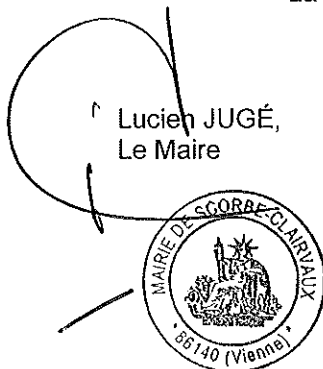
La prochaine réunion du conseil municipal aura lieu le 13 novembre 2025.

Plus de questions ne se faisant jour,
La séance est levée à 20H35

Anthony BOURDILLEAU
Secrétaire de séance



Lucien JUGÉ,
Le Maire



Alain PICARD
Secrétaire de séance

